



Transfert de shon du sous sol au plain pied

Par **jojolala**, le **19/05/2009** à **09:25**

Bonjour,

J'ai un terrain en zone N sur lequel se trouve un cabanon disposant de 26 m² de plain pied et de 26 m² en sous sol aménagé avec une hauteur de plus de 180cm et avec une fenêtre sur l'extérieur, donc 52 M² de SHON au total.---

--Je souhaite déposer un permis d'agrandissement, dans lequel j'agrandirais ma surface de 20% comme prévu par le PLU, mais je souhaiterais profiter de ce permis pour transférer la surface du sous sol, sur le plain pied, est ce possible ?

Sachant que conformément à la loi je ne crée pas de SHON supplémentaire, (lors de ce transfert) puisque la surface du sous sol serait comblée, et servirait de vide sanitaire , je ne ferais que reporter la surface du sous sol sur le plain-pied (et évidemment j'y rajouterais les 20 % autorisé de surface d'agrandissement.)

Merci de me dire si ce : "Report, ou ce Transfert, ou ce Changement de Destination", (voici tout les termes que les spécialistes m'ont étalé) serait possible, dans les deux cas : si :Oui ou Non: quel texte ou article de loi faut-il que je me base pour faire valoir mes droits ou m'apitoyer !!

Merci a tous